

L'économie sociale et solidaire, une alternative à la crise ?

Table ronde - Rencontres solidaires de Rhône Alpes, au lycée Laffemas de Valence

25 novembre 2010

par Corinne MOREL DARLEUX, Conseillère Régionale et secrétaire nationale du PG

www.lespetitspoissonrouges.org

Merci de votre invitation sur ce sujet. En tant qu'élue je suis heureuse de voir que l'éducation populaire et l'ESS sont des sujets portés par la Région par le biais notamment des rencontres solidaires qui se déroulent ne ce moement un peu partout en Rhone Alpes.

C'est d'autant plus important que nous nous trouvons dans un contexte d'attaque frontale du gouvernement contre les associations du secteur social, culturel et de l'éducation populaire. La liberté d'association est pourtant un droit fondamental inscrit dans la déclaration des Droits de l'Homme. Pas selon la circulaire Fillon du 18 janvier dernier, qui assimile l'action associative à une activité économique, relevant donc de la "concurrence libre et non faussée". Du coup, elle redéfinit les modalités de financement des associations au regard de la directive européenne dite « Services » (le retour de Bolkestein). De ce fait, les subventions aux associations, tant des collectivités que de l'Etat, ne sont plus autorisées, à partir de 66 000 euros par an, que dans le cadre de la « compensation d'obligations de service public » pour ne pas fausser la concurrence avec des entreprises qui se développeraient dans le même secteur, comme par exemple l'aide aux devoirs. Et c'est ainsi que la logique de marchandisation continue à gagner du terrain, bien loin de l'intérêt général.

Heureusement la résistance s'organise. Un appel « Non à la remise en cause des libertés associatives » a été lancé fin avril. Un recours en Conseil d'État a été déposé pour excès de pouvoir. **Un Collectif des associations citoyennes s'est créé en juin.** Certains élus ont décrété le territoire de leur collectivité « hors directive Services ».

Et puis, il y a l'économie sociale et solidaire, avec tous ses atouts - et aussi ses limites... L'ESS en Rhône Alpes, c'est 23,000 assos, coopératives et mutuelles et ça représente 230,000 salariés (10% de l'emploi régional). Cela va bien au-delà de l'insertion, comme on le croit encore trop souvent. Il s'agit plus largement de combiner démocratie sociale, développement économique et utilité de la production (et impact environnemental, qui est de plus en plus présent dans l'économie solidaire, mais pas encore tellement dans les SCOP).

C'est un autre rapport au travail, qui peut interroger jusqu'aux conditions de travail elles-mêmes et engager la réappropriation des moyens de production. C'est une autre implication, de l'éducation populaire sur le lieu de travail, de l'émancipation. Voilà tout le potentiel de l'ESS. Et notamment des SCOP dont on a peut être moins parlé aujourd'hui où il y avait 3 ateliers sur les services à la personne, les AO publics et la finance solidaire. Les SCOP, ce sont les Sociétés coopératives et participatives (et non plus ouvrières de production, ça fait sans doute plus moderne, hélas, moi j'aimais bien ;) **Un sujet que le récent film « Entre nos mains » de Mariana Otero a popularisé, mais qui remonte à loin. Déjà le Conseil national de la Résistance appelait au développement des coopératives et à l'instauration d'une véritable démocratie sociale et économique !**

Aujourd'hui, en France il existe quelque 2,000 entreprises Scop, employant 40,000 personnes dans des secteurs d'activités très différents. Développé au départ au XIXe siècle dans l'industrie, l'imprimerie et le bâtiment (qui représente encore 20% des Scop), le statut de Scop s'est fait une nouvelle jeunesse ces quinze dernières années, notamment avec les services à la personne (nettoyage, jardinage...). Le modèle des [Scop](#) repose sur trois principes démocratiques:

- un maximum de salariés (les sociétaires, qui en général investissent environ un mois de salaire dans le capital) doit posséder au moins 51% du capital. Ils élisent le patron en assemblée générale, approuvent les comptes, discutent les orientations stratégiques.

- quelle que soit la somme investie dans le capital, une personne = une voix.

- quant à la répartition des bénéfices, au moins un quart des bénéfices annuels est reversé aux salariés, qu'ils soient sociétaires ou non. Et ce sont les salariés qui votent la répartition des bénéfices.

Ainsi, les profits ne vont pas chez des fonds de pension outre atlantique mais dans les poches de celles et ceux qui font gagner de l'argent à la boîte par leur travail. Et les écarts de revenu sont de fait de 1 à 4 pour les plus petites, 1 à 8 pour les moyennes (au lieu de 1 à 35 dans les entreprises classiques).

Alors quand on parle d'alternative à la crise, voilà déjà un premier élément de stabilité économique par rapport à la spéculation boursière et à la crise financière. Les SCOP ont d'ailleurs mieux résisté que les autres entreprises à cette crise. **Elles ont aussi été utilisées en Argentine, où un projet de réforme de la loi des faillites en faveur des travailleurs autogérés est en discussion au Congrès de la nation.** Car la reprise d'entreprise par les salariés sous forme coopérative est aussi parfois une alternative aux licenciements et aux fermetures. Cela a été le cas, près de chez nous, de Ceralep à Saint Vallier, reprise il y a deux ans. Une belle réussite grâce au soutien des habitant-e-s et des salarié-e-s. Des emplois créés, la boîte fonctionne bien, elle est même citée en exemple dans le réseau rhonalprien... Ils étaient 53 lors de la reprise, 61 aujourd'hui. Tous actionnaires, tous conscients de la valeur de leur travail et fiers de leur réussite. Et il y a de quoi. C'est aussi le cas d'Alternatives Ecos et de la Scop le Navire, représentées ici par Manuel Doumergue et Jean HAFFNER qui pourront nous dire ce qu'ils en pensent.

Parce qu'il ne faut pas non plus être angéliste. Tout n'est pas toujours rose dans les SCOP, et ça ne marche pas à tous les coups. D'abord, la reprise sous forme de SCOP n'est pas toujours la première préoccupation des travailleurs quand ils sont face à l'urgence de la crise et de perdre leur emploi. Ensuite, ça reste une entreprise avec des objectifs chiffrés, des consignes à suivre et bien souvent une hiérarchie. SCOP ne veut pas forcément dire autogestion.

Et puis, même l'ESS connaît ses propres dérives. Ainsi, on entend de plus en plus souvent parler d'entrepreneuriat social. C'est une nouvelle vague d'entreprises ou d'associations qui mettent en avant leur finalité solidaire mais sans se soucier au fond du fonctionnement des structures, ni de la place réelle des usagers et des sociétaires dans les processus de décision. Et ne vont donc pas jusqu'au bout du potentiel de la SCOP en termes d'alternatives face au système actuel. Voire ne s'émeuvent pas de voir des associations et des coopératives exploiter leurs salariés comme le ferait n'importe quelle entreprise capitaliste classique. Enfin, il y a la question de la taille. La moitié des Scop compte plus de dix salariés, mais 9% dépassent les 50 employés. Chèque Déjeuner, par exemple, qui compte 1800 salariés. Et plus c'est grand, plus la prise de décision démocratique et collective devient compliquée. En tout cas, ça s'organise autrement que par des AG...

En conclusion, l'ESS n'est pas le remède universel, mais elle peut être une des pistes d'alternative à la crise, oui. Et au système libéral et capitaliste qui a engendré cette crise. Il ne s'agit donc pas de sombrer dans l'angélisme mais de voir ce que ce modèle apporte et de le favoriser par des politiques publiques et le soutien des collectivités, CCI etc. En ce qui me concerne, je porterai cette exigence au sein de la Région.